

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

## ARRÊTE n° 186 / 2025

### OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de création d'infrastructure télécom LOSANGE sur la VC12 (Le Dandirand – Chez Baudoin),

### ARRETE:

ARTICLE 1° - A compter du mercredi 17 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025, la circulation de tous véhicules sera neutralisée sur la VC12 du N° 7 Chez Baudoin à l'intersection avec la VC11 (Le Dandirand).

L'accès des riverains, des bus scolaires et de transport en commun, du SICOVAD et des véhicules de secours sera maintenu.

La circulation sera rétablie à chaque fin de journée et weekend.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise SPIE CityNetworks en charge des travaux, sous couvert de TRIGONN SARL (Maître d'Ouvrage).

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD.

LE VAL-D'AJOL, le 11 / 09 / 2025

Le Maire,

Thomas VINCENT



